

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

16 mai 2008

MODERNISATION DE L'ÉCONOMIE - (n° 842)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 83 Rect.

présenté par  
M. Ciotti, rapporteur  
au nom de la commission des lois  
saisie pour avis

-----  
**ARTICLE 13**

Dans l'alinéa 7 de cet article, substituer aux mots :

« au 1° qui ne pourra être postérieure au »,

les mots :

« à l'avant-dernière phrase du deuxième alinéa de l'article L. 223-1 et au plus tard le ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement rédactionnel, corrigeant notamment une erreur de référence.